

**Demande de changement de nom aux fins de mise en concordance du nom retenu à l'état civil français
avec le nom inscrit à l'état civil étranger
(Article 61-3-1 du code civil)**

Vous souhaitez porter le même nom à l'état civil français que celui inscrit sur votre acte de naissance étranger.

Vous voudrez bien cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires, dater et signer ce formulaire.

Votre demande doit être remise ou adressée à la mairie de votre lieu de naissance. Si vous êtes né à l'étranger et que votre acte est détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, votre demande devra être transmise à l'adresse suivante : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

*Service central d'état civil
Département exploitation
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09*

Si vous disposez d'un certificat tenant lieu d'acte de naissance établi par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), votre demande devra être transmise à l'adresse suivante :

*OFPRA
201 rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex*

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA):

Votre lieu de naissance (commune, département, pays): _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Votre adresse : _____

Code postal Lieu-dit le cas échéant / Commune : _____

Pays : _____

Votre adresse électronique :

@

Votre numéro de téléphone: I I I I I I I I I I I

Votre demande :

A l'étranger, je me nomme _____
_____. Tel est le nom retenu dans mon acte de naissance étranger ci-joint en copie intégrale, en original, accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté.
En France, mon nom inscrit dans mon acte de naissance est _____

Je sollicite le changement de mon nom indiqué dans mon acte de naissance français afin de porter le même nom que celui porté à l'étranger.

Cette modification sera inscrite sur tous les actes de l'état civil français me concernant ou me désignant dont je joins copie intégrale originale à ma demande.

J'ai un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans qui porte mon nom. Je suis informé(e) que mon changement de nom entraînera également la modification du nom de mon ou mes enfant(s). Je joins la copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon ou mes enfants.

J'ai un ou des enfants âgé(s) de 13 ans au moins. Je suis informé(e) que mon changement de nom n'entraînera la modification du nom de leur mon que s'il(s) y consente(nt). Je joins la copie intégrale, en original, de leur acte de naissance ainsi que, le cas échéant, le document comportant son ou leur consentement.

J'atteste sur l'honneur que je n'ai pas déjà effectué une telle demande et qu'aucune procédure de changement de nom n'est actuellement en cours, que ce soit devant un officier de l'état civil (mairie, service central d'état civil, OFPRA) ou devant le procureur de la République.

Les pièces jointes à votre demande

- copie intégrale, en original, de mon acte de naissance établi à l'étranger, le cas échéant légalisé ou revêtu de l'apostille et accompagné de sa traduction faite par un traducteur assermenté.
- photocopie de ma pièce d'identité en cours de validité (ou mes pièces d'identité en cas de plurinationalité).
- éventuellement, un certificat de coutume si le nom dévolu à l'étranger est composé de plusieurs vocables divisibles.
- consentement(s) au changement de nom daté(s) et signé(s) par mon ou mes enfants âgés de 13 ans ou plus accompagné(s) de la photocopie de sa ou de leur pièce d'identité.
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon époux (ou de mon épouse).
- copie intégrale, en original, de mon acte de mariage si le mariage n'est pas dissous par divorce ou décès de mon conjoint.
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon partenaire de PACS si le PACS n'est pas dissous par mariage, décès de mon partenaire ou rupture du PACS (rupture unilatérale ou conjointe).
- copie intégrale, en original, de l'acte de naissance de mon ou mes enfant(s).
- copie intégrale, en original, de l'acte de mariage de mon ou mes enfant(s), si le mariage n'est pas dissous par divorce ou décès d'un conjoint.
- copie, en original, de l'acte de reconnaissance à l'égard de mon ou mes enfant(s).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Jesoussigné(e) _____
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

(Prénom(s), Nom)

Fait à _____ Le

Signature

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.